

Fait divers

**Attaquée
par un chien
errant, elle
est secourue
par un voisin**

> page 8

le **Courrier** du **Pays de Retz**

actu.fr

L'hebdomadaire du Sud-Loire

Fondé en 1844 à Paimbœuf

Vendredi 7 mai 2021 - N° 3868

Tél. 02 51 74 00 30 - 1,70€ - Mail : lecourrierdupaysderetz@publihebdos.fr

St-Michel Chef Chef
**Les chasseurs
réintroduisent
le lapin
de
garenne**

> page 19



À Pornic, une association tire la sonnette d'alarme

Des espaces boisés en danger ?

> page 17

Des départs en retraite qui inquiètent

Vers une pénurie de médecins



> pages 4 et 5

St-Jean de Boiseau

**Cambriolages :
le ras-le-bol**

> page 8

Aéroport de Nantes

**Bruit des avions :
exprimez-vous !**

> page 3

Antenne 5G

**Le champ
de la discorde**



> page 25

Routes Nantes - Pornic

**Et un giratoire
de plus !**

> page 10

Bouguenais

**L'usine à bitume
veut s'agrandir**

> page 24

Horaires Ouverture

Samedi 8 mai
9h-12h30

Jeudi 13 mai
Ascension 9h-12h30

Lundi 24 mai
Pentecôte 9h-12h30

Offre de Mai

Jusqu'au 31 mai

Découvrez Qanat :
l'eau filtrée en vrac plate ou gazeuse



**1 sac cabas
+ 6 bouteilles
Offert**

SUPER U

125 Rte de la Plaine sur Mer
St-Michel-Chef-Chef

02 40 27 94 36

PORT DE PORNIC. « Des aberrations à corriger », selon une association

L'Association de défense de la ria et du littoral de Pornic (ADRP) réagit face au projet de réaménagement du port de la Noëveillard. Elle souhaite que les habitants de la ville soient « directement impliqués dans la prise de décision ».

Pornic. À la suite de la publication de notre dossier sur le projet de réaménagement du port de la Noëveillard, Pornic 2024, dans notre précédente édition, l'Association de défense de la ria et du littoral de Pornic (ADRP) indique que « rénover l'ensemble des installations du nouveau port est une bonne initiative » et « soutient pleinement » cette idée. « Il y a là une chance unique de pouvoir corriger les aberrations qui ont conduit à l'implantation de ce nouveau port », soutient l'ADRP, qui estime aussi qu'il « faudrait mieux parler d'ailleurs du « nouveau mur de l'Atlantique » plutôt que d'un port ».

Triple « aberration », selon l'ADRP

L'ADRP revient sur la construction du port, « une aberration esthétique, une aberration écologique et une aberration nautique ».

Au plan esthétique, toujours selon l'association, les sites de la corniche de la Noëveillard et de la plage de la Noëveillard « ont été défigurés en subissant une dégradation irréversible ». Sur la plage de la Noëveillard, « la seule à même d'accueillir un nombre significatif de baigneurs, on se baigne le long d'un hideux mur en béton pas entretenu et de blocs

de granit empilés ».

Pour l'ADRP, « la vue de la corniche de la Noëveillard donne au premier plan sur d'affreux commerces en béton, un bâtiment de capitainerie dont l'architecture laisse à désirer ; au second plan sur des pontons de parking à bateaux et, au troisième plan, sur le « mur de l'Atlantique » et, vu de la mer, en bateau, depuis Préfailles presque, on voit aussi cet énorme mur qui ne cesse de se dégrader suite à l'usure du temps très importante en milieu marin, tout cela prenant à marée basse une dimension encore plus laide ».

Envasement

Au niveau écologique, « ce port a été implanté en faisant fi des études prouvant que la jonction de la digue de Gourmalon et de ce nouveau port allait accélérer considérablement l'envasement de la ria « bleue » ; chaque année montre que cet envasement augmente obligeant à des dragages de plus en plus fréquents, sans parler du fait que le nouveau port ne reste « en eau profonde » que grâce à des dragages quasi continus. »

L'association ajoute que « l'augmentation de l'emprise sur la mer de la cale de l'école de voile n'a fait qu'accroître le phénomène ».



Pour l'ADRP, le port de plaisance de la Noëveillard, à Pornic, est une « aberration » au niveau esthétique.

Au niveau nautique, « ce port en eau profonde n'aurait jamais dû être construit à Pornic mais à Préfailles ». Et d'affirmer que, « » pour des raisons politiques de part et d'autre, le site de Pornic a été retenu ». Or ce port est en fond de baie et « la grande navigation à voile (mais aussi à moteur) est peu compatible avec cet aller-retour obligé de plusieurs heures (à voile) pour entrer et sortir de la baie ».

« Vocation familiale du port »

Ceci explique que « la vocation nautique de ce port soit principalement familiale et c'est la seule bonne nouvelle

de ce dossier, permettant ainsi aux navigateurs pornicais de profiter pleinement de cette magnifique baie de Bourgneuf en tirant des bords entre Noirmoutier et la Côte et entre Pornic et Préfailles ».

Les grandes orientations du projet de rénovation se précisant, « on ne peut qu'être inquiets », note toutefois l'ADRP : « Nouvelles emprises immobilières avec cette capitainerie près de la plage de la Noëveillard (la plage et la corniche déjà cernées par le mur du port le seront en plus par le bâtiment), cette idée très contestable d'augmenter une nouvelle fois la cale de l'école de voile réduisant

encore l'espace résiduel de la ria bleue, sans parler des commerces pour lesquels, soyons-en certains, le maire rêve d'une énième zone commerciale (alors que deux ou trois commerces/restaurants suffiraient), etc. Et cette idée assez surprenante de mettre la navigation familiale « à sec » au profit de bateaux de grande dimension, supprimant ainsi le principal et seul atout de ce port pour les Pornicais : la navigation simple et facile. »

L'ADRP prend les habitants de la commune de Pornic à témoin : « Ils ont vu ce qu'il advient de Pornic Est, avec ses immeubles dominant le canal de Haute Perche et la

très laide zone commerciale du Chaudron. Une concertation avait été organisée pour la ria verte mais, manifestement, les Pornicais n'avaient pas réalisé le prix à payer en termes de promotion immobilière pour simplement aménager la Haute Perche. »

L'association souhaite que les habitants soient « directement impliqués dans la prise de décision, avec, notamment, la possibilité de choisir entre plusieurs options ». Car « il serait inacceptable en tous les cas que ce projet de rénovation reste un projet monopolisé par le Département, la société de gestion du port et la commune de Pornic ».

Le maire de Pornic et le Département : « Un projet très largement concerté »

À la suite du communiqué de presse de l'Association de défense de la ria et du littoral de Pornic (ADRP) s'exprimant à propos du projet de réaménagement du port de la Noëveillard, Philippe Grosvalet, président du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, maître d'ouvrage de l'opération, et Jean-Michel Brard, maire de Pornic et, par ailleurs, vice-président du même Syndicat mixte, apportent quelques précisions via un communiqué.

« En tout premier lieu, nous nous réjouissons de constater que les membres de l'ADRP qualifient le projet de « bonne initiative » et lui apportent leur soutien. Nous aurons besoin, en effet, de toutes les bonnes volontés pour avancer collectivement sur ce dossier majeur.



« Une large concertation qui se déploiera sur un temps long et qui impliquera très largement tous les acteurs concernés », assurent Jean-Michel Brard et Philippe Grosvalet.

« Rien d'écrit encore »

Car c'est bien d'un projet collectif dont il s'agit. Ainsi que nous l'avons déjà précisé, si un

premier schéma directeur a pu être défini, fin 2019, entre le Département (à l'époque encore autorité portuaire), la Ville et une large partie des usagers du port, rien n'est aujourd'hui,

encore écrit, ni décidé ni, a fortiori, dessiné quant à ce futur réaménagement.

Nous rappelons, d'ailleurs, au passage, à toutes fins utiles, comme nous l'avons déjà fait récemment à propos d'un document imprudemment publié, avec une absence coupable d'explications, par une association locale de plaisanciers, que le projet faisant l'objet des commentaires de l'ADRP n'est rien d'autre qu'une proposition annexée à l'offre du futur délégataire du port, qui n'a aucune valeur contractuelle et qui n'oblige en rien le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, propriétaire du port et, à ce titre, maître d'ouvrage de l'opération. Le seul objectif de ce document est d'apporter les éléments de réflexion du délégataire dans le cadre de la vaste concertation qui va s'ouvrir dans le courant de l'année.

Une réflexion qui va se nouer autour d'une large concertation qui se déploiera sur un temps long et qui impliquera très largement tous les acteurs concernés : plaisanciers, pêcheurs, professionnels du nautisme, commerçants, riverains, etc. Une concertation qui, à l'instar de ce qui s'est passé pour le projet de réaménagement du port de La Turballe, lui aussi conduit par le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, a réellement permis de prendre en compte tous les avis exprimés et a permis de faire évoluer le projet concrètement. La Ville de Pornic, elle, sera, par ailleurs, très attentive à ce que cette démarche soit reproduite pour le réaménagement de la Noëveillard.

L'exemple de la capitainerie de Gourmalon

Cette volonté conjointe de

laisser le temps à la concertation et à la prise en compte des attentes et des demandes de tous les acteurs concernés mais aussi de tous les citoyens a, d'ailleurs, déjà trouvé une traduction concrète, en matière portuaire, à Gourmalon, avec la nouvelle capitainerie. Ce nouvel équipement, initié par le Département et poursuivi sous l'égide du Syndicat mixte à partir de 2020, faisait l'objet des plus vives réticences de la part des riverains. Après un travail d'écoute et de concertation poussée, cette capitainerie est aujourd'hui reconnue, par tous, comme une très belle réussite.

Nous ne doutons pas qu'à une autre échelle, le réaménagement du port de la Noëveillard, fort de l'esprit constructif et de la bonne volonté de chacune et chacun, connaîtra le même sort. »

ENVIRONNEMENT. Les espaces boisés du littoral de Pornic en danger ?

Une association dénonce la pression foncière sur les espaces verts de Pornic. 5,6 ha pourraient être menacés. Le maire défend une politique de protection du patrimoine.

Pornic. Le littoral pornicais, que ce soit dans sa partie ouest (Noëveillard) ou dans sa partie est (Gourmalon jusqu'à La Fontaine aux Bretons) possède un héritage patrimonial et végétal remarquable avec de nombreux arbres plantés en bordure du rivage. Après la Seconde Guerre mondiale, ce patrimoine en espaces boisés représentait environ une centaine d'hectares le long des rives.

Préserver le patrimoine naturel fait partie du programme de la municipalité actuelle et le maire Jean-Michel Brard, dans ses nombreuses interventions concernant le développement de la ville, souligne son souci constant d'assurer une préservation du caractère unique de cette station balnéaire.

Le constat fait par l'ADRP (Association pour la défense de la rive et du littoral de Pornic), une association qui milite depuis de longues années pour la sauvegarde environnementale et architecturale du littoral pornicais, est tout autre.

Michel Vandier monte au créneau

« Les bornes ont été dépassées, cela suffit », indique Michel Vandier, président de l'ADRP. « Si jusqu'ici la pression foncière sur les espaces verts non construits était contenue par la loi littoral et le Plan d'occupation des sols



La trame végétale du littoral ouest s'est constituée avec des grands parcs et des espaces boisés sur des propriétés privées.

(POS), qui interdisaient toute construction nouvelle en zone UD, le plan local d'urbanisme (PLU) de 2011 a rendu cette zone UD constructible et de très nombreux projets sont sortis des cartons pour profiter de la permissivité du PLU accentuée par la possibilité de division des parcelles », poursuit Michel Vandier.

Plusieurs projets furent bloqués après les recours administratifs de l'ADRP (parcelle dite Léauté, parcelle de la villa de la côte et clairières du golf).

L'utilisation du RNU change la donne

Mais ce qui fait sortir de ses

gonds Michel Vandier est l'utilisation récente par la mairie de Pornic du RNU (règlement national d'urbanisme) qui permet de rendre constructible un terrain lorsqu'il est très proche d'une zone déjà urbanisée. « Un permis de construire a été délivré le 26 avril dernier pour une parcelle, située dans le futur périmètre de protection du SPR (site patrimonial remarquable) que projette la municipalité », précise Daniel Sicard, secrétaire de l'ADRP.

En attendant le nouveau PLU qui doit entrer en vigueur fin 2022, l'ADRP dit comprendre la nécessité de faire évoluer

l'habitat mais en protégeant le plus possible les parties boisées. « Je réfute le fait que la mairie n'a pas d'armes pour s'opposer à l'urbanisation galopante depuis qu'en novembre 2020 la loi Elan a annulé les plans d'occupation des sols existants, souligne Michel Vandier. La trame végétale du littoral ouest s'est constituée avec des grands parcs et des espaces boisés sur des propriétés privées. Des mesures conservatoires comme les « sursis à statuer » peuvent être prises par le maire s'il veut montrer sa réelle volonté de sauvegarder les espaces boisés. »

La politique de la municipalité

Questionné sur la protection des espaces boisés du littoral, le maire Jean-Michel Brard indique d'emblée que la ville mène une politique active de protection du patrimoine. « J'en veux pour preuve le récent refus de délivrance du certificat d'urbanisme pour la villa de la côte. Je comprends l'inquiétude de l'ADRP car chacun sait que la pression immobilière est très forte sur notre littoral, le phénomène étant amplifié par la crise sanitaire. »

Depuis la loi Duflot (ou Alur) de 2014, qui a supprimé les tailles minimales de parcelles, favorisant ainsi les divisions foncières et la densification maximale de l'habitat, le linéaire côtier s'est trouvé subitement mis en danger. « Des mesures exceptionnelles ont alors été mises en œuvre pour réduire la

constructibilité : limitation des extensions des constructions existantes, impossibilité de diviser les parcelles en front de mer, empêchement d'opérations immobilières lourdes sur des villas emblématiques notamment sur le secteur côtier de Sainte-Marie, instauration avec le département d'espaces naturels sensibles (Fontaine aux Bretons, Portmain/port aux Goths) », poursuit le maire. Cette protection renforcée va se traduire par la création d'un Site patrimonial remarquable (SPR) pour garantir la protection du patrimoine architectural et des paysages. La direction de l'aménagement et du patrimoine de la ville procède actuellement à un inventaire des espaces boisés existants et des arbres remarquables (350 arbres identifiés sur le périmètre SPR).

Espaces boisés à protéger selon l'ADRP

Alors qu'il s'inquiète fortement sur la réalité que prendra le futur SPR, Michel Vandier indique qu'il ne fait plus confiance au maire pour conserver les espaces verts existants. Il a dressé une liste des projets en cours sur lesquels des zones boisées importantes du littoral sont menacées, car sans protections, soit un total de 5,6 ha.

« Il est absolument nécessaire que des mesures structurelles soient incluses dans le nouveau règlement du PLU », conclut Michel Vandier.

Les Cèdres bleus, boulevard de l'Océan, 4 300 m² ; Villa de La Côte, boulevard de l'Océan, 1 000 m² ; Villa Les Roches, boulevard de l'Océan, 1 000 m² ; Villa Magdalena, boulevard de l'Océan, 1 000 m² ; Villa Les Pipons, boulevard de l'Océan, 2 000 m² ; Clairière des Grandes Vallées, boulevard de l'Océan, 17 000 m² ; Villa La Clorinde, rue Guynemer, 3 500 m² ; Villa Calypso, chemin de Calypso, 4 070 m² ; Villa Del Monte, chemin du Port & Quai du Commandant L'Herminier, 5 000 m² ; Villa Atys, rue Alfred Benoist, 1 170 m² ; Villa

Atys Corniche de Gourmalon, 830 m² ; Villa Roche Gann, rue Alfred Benoist & Corniche de Gourmalon, 1 900 m² ; Villa Le Vallon, Corniche de Gourmalon, 1 400 m² ; Parcelle boisée, rue Neptune, 700 m² ; Villa El Biar, rue Jean Courrot & Sentier des Douaniers, 2 000 m² ; Villa Champ des Oiseaux, rue de La Source & Sentier des Douaniers, 3 600 m² ; Villa La Noé, impasse de La Noé & Sentier des Douaniers, 4 600 m² ; Villa La Lézardière, avenue de la Noëveillard, 900 m².

RÉDACTION

JOURNALISTE :

Marion Vallée
tél. 06 15 19 26 37
courriel : marion.vallee@publihebdos.fr

CORRESPONDANTS LOCAUX DE PRESSE :

Pornic :
Marc Le Liepvre,
06 50 36 22 48, marc.leliepvre44@orange.fr

Pornic et La Bernerie en Retz :
Albert Guillemer,
06 24 52 32 86, albert.guillemer@gmail.com

Chauvé :
Lydia Chauvin,
06 28 15 92 95, lydgchauvin@laposte.net

Préfailles, La Plaine sur Mer :
Emmanuelle Hattu,
06 45 71 54 25, hattu.emmanuelle@gmail.com

Saint-Michel Chef Chef :
Stéphanie Guiho,
06 67 62 30 69, stephanieguiho@yahoo.fr

Les Moutiers en Retz :
Jean-Philippe Le Bras,
06 60 92 11 11, jplebr@gmail.com

PUBLICITÉ

Faustine Vigneau, tél. 06 17 79 79 72 ou 02 51 74 00 34

À savoir

PORNIC AGGLO. Il n'est pas toujours simple d'attirer les compétences pour développer son entreprise et de donner la bonne visibilité à ses offres d'emplois. Par où passer ? Quels réseaux solliciter ? Pornic agglo Pays de Retz, en lien avec les clubs et associations d'entreprises du territoire lance emploi.pornicagglo.fr. C'est quoi ? C'est une plateforme de recrutement gratuite, mise à votre disposition pour déposer vos offres d'emploi et simplifier le suivi de vos recrutements. Les particuliers s'inscrivent et reçoivent les offres pour y postuler, les relayer (y compris via les réseaux sociaux), ou recommander des profils de leur entourage même au-delà du territoire. Pourquoi ? Pour permettre aux entreprises du territoire, des plus grandes aux plus petites, de bénéficier collectivement et solidairement d'une marque employeur attractive tout en ayant accès à un outil de gestion de candidatures et un réseau de ressources humaines. Comment ça fonctionne ? En résumé, c'est simple ! Je crée mon compte, je dépose mon offre et je gère le suivi de mon recrutement. Ça commence quand ? Dès que les 50 premières offres d'emploi seront créées et déposées, Pornic agglo Pays de Retz communiquera auprès du grand public pour organiser la rencontre avec les candidats. Une série de webinaires est organisée avec une démonstration de la plateforme pour vous accompagner dans la création de votre compte et de vos annonces : le 12 mai de 8h30 à 9h30 - le 26 mai de 8h30 à 9h30 - le 27 mai de 8h30 à 9h30. Pornic agglo Pays de Retz, 2 rue Georges Charpak, Zone de Val St-Martin à Pornic, 02 72 92 40 15 ou eco@pornicagglo.fr

Express

UFC que choisir. Permanence. En raison du confinement, nous ne sommes plus en mesure de vous recevoir dans nos locaux. Cependant les activités de l'association se poursuivent et nos juristes restent à votre écoute. De 10 h à 12 h et 14 h à 17 h. Contact : 02 40 22 00 19, contact@saintnazaire.ufcquechoisir.fr, https://saintnazaire.ufcquechoisir.fr

Déchèteries. Horaires. Ouverture des déchèteries de la Génrière à la Plaine-sur-Mer et de la Blavetière à Pornic aux horaires habituels. Fermeture des autres déchèteries de Pornic agglo Pays-de-Retz (la Tartinière à Chaumes-en-Retz, les Merles à la Bernerie-en-Retz, Launay à Rouans, Pont Béranger à Saint-Hilaire-de-Chaléons et les Jaunins à Villeneuve-en-Retz). Samedi 8 mai. Contact : 02 51 74 28 10, environnement@pornicagglo.fr, http://www.pornicagglo.fr/

Unafam. Rencontre. L'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, organise un accueil téléphonique et prise de rendez-vous proche de chez vous, assurés par une équipe de bénévoles de l'association, formés à l'écoute des familles et dans le respect de la confidentialité. Jusqu'au mercredi 30 juin, 9 h à 19 h. Gratuit. Contact : 02 51 83 17 73, 44@unafam.org, http://www.unafam.org

Conciliation. Le Point d'Accès au Droit est un service gratuit et anonyme mis en place par l'Agglo et le Cdad44. Parce que connaître ses droits et obligations et être en mesure de les exercer est un besoin essentiel pour chaque individu, des professionnels et bénévoles vous renseignent et vous permettent d'instaurer un dialogue pour trouver la meilleure solution à un litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Prendre rdv au 02 51 74 07 16 ou sur : http://www.pornicagglo.fr